

Montréal, le 14 avril 2015

Lettre au Maire et aux Élus-es du conseil d'arrondissement de Ville-Marie

Objet : Préservation de la surface naturelle du parc Rutherford et de l'accès aux citoyens/citoyennes du quartier

Monsieur le Maire Coderre,
Cher-Es Élu-es,

Nous sommes un groupe de citoyennes et de citoyens des arrondissements Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal-district Jeanne Mance préoccupé-es de la condition de notre parc de quartier, le parc Rutherford. Le parc Rutherford est situé sur le flanc sud du Mont-Royal, à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal. Cet espace, dont le sous-sol loge le réservoir d'eau McTavish, a été soumis à des travaux de tout genre depuis près de dix ans. Son panneau signalétique a été enlevé il y a fort longtemps et son accès nous a été restreint. C'est en tentant de savoir quand nous pourrions de nouveau le fréquenter que nous avons pris graduellement connaissance de l'ampleur de ce qui s'y préparait.

Nous sommes conscients du caractère singulier et privilégié de cet endroit. Espace où ont cohabité des peuples amérindiens, zone délicate entre la ville et la future McGill, en 1850 y sera pratiquée une coupe du piémont pour aménager le réservoir d'eau de notre ville. Autour des années 1950, il est recouvert et l'espace gazonné et les milieux humides environnants deviendront le parc Rutherford. Les récents travaux de raclage de la façade de la falaise ont exposé les racines de plusieurs arbres dont certains ont désormais disparus comme les sorbiers d'Amérique (*Sorbus americana*). Cette petite falaise abrite en veine des petits ruisseaux et une variété d'espèces d'arbres et de roseaux, une faune, principalement d'oiseaux qui profitaient d'un espace humide en contrebas, où des oiseaux migrateurs saisonniers se posent. L'université McGill a toujours eu un accès privilégié, mais nos concitoyens ont toujours pu l'utiliser sans grande restriction, de jour comme de nuit pour l'observation des étoiles car il y a exceptionnellement une faible pollution lumineuse dans cet angle.

Nous vous interpellons pour vous faire part de nos inquiétudes face au projet de réaménagement du parc Rutherford, d'un parc de quartier en un espace principalement sportif. Nous n'avons jamais été consulté sur le changement de vocation de notre parc de quartier. Si nous nous en tenons à la définition agréée par la Ville «les parcs de quartier sont: d'une superficie de 3 à 30 ha, ils ont un rayon de desserte de 800 m et sont accessibles à dix minutes de marche. Dotés d'aires de jeux et de détente, de terrains sportifs et de patinoires, ils sont destinés à une clientèle d'adolescents et d'adultes, en vue d'une fréquentation bi-hebdomadaire». ¹ Le Plan directeur des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs nous rappelle que « Peter McGill dispose du parc Rutherford qui présente un espace important pour les citoyens qui l'utilisent comme aire de détente et de jeux libres. » ² On y ajoute qu'« À la suite de l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), le parc Rutherford a été retenu pour y aménager un grand terrain multisports afin d'améliorer l'offre de services en terrains sportifs en ce qui a trait aux

¹ Ville de Montréal. 2012. Plan directeur des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs.p.5

² Ibid, 2012 p.8

pratiques suivantes : soccer, football, rugby et *ultimate frisbee*. Il favorisera également la pratique sportive spontanée et les aires de jeux libres. »³

Il est troublant de noter que l'étude de faisabilité de 2011 sur l'aménagement du parc Rutherford est effectuée par un fonctionnaire de la Ville qui devient quelques semaines plus tard président de la compagnie qui a préalablement obtenu de la Ville plusieurs contrats d'aménagement de terrains sportifs.

Le projet d'aménagement d'un terrain multisports en gazon synthétique suite à la réfection de la membrane d'étanchéité du réservoir McTavish risque d'avoir des conséquences encore plus dommageables pour l'environnement et la qualité de vie de nos résidents. On constate suite à un survol de la littérature que les avis sont partagés sur l'innocuité toxicologique des fragments SBRr (*styrene-butadiene rubber* recyclé) des terrains synthétiques. On peut se questionner sur les risques à long terme sur la santé des usagers, mais aussi les installations d'eau. Le déversement naturel de produits organiques de la montagne exige un assainissement pratiquement quotidien et onéreux des terrains synthétiques sans lesquels la désagrégation des fragments s'accélère. Nous vous demandons de divulguer l'étude de faisabilité sur l'incidence des terrains synthétiques surplombant une surface d'eau potable. Nous réclamons aussi que le Conseil du patrimoine de Montréal, comme instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, se prononce sur ce réaménagement.

Il semble aussi y avoir consensus scientifique sur la détérioration de la qualité de l'air et l'augmentation significative de la température par la formation d'îlots de chaleurs particulièrement en milieu urbain, surtout dans le cas qui nous concerne au cœur du centre-ville en proie à plusieurs épisodes de smog.⁴ Ce projet d'aménagement d'un terrain multisports en gazon synthétique va à l'encontre de plusieurs initiatives environnementales de lutte aux îlots de chaleur et de ses effets sur la santé publique mises en œuvre entre autres par l'Éco-quartier Peter-McGill (Quartier 21), le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CÉUM) et l'Université McGill (Stratégie de développement durable *Vision 2020*) ainsi que la Ville de Montréal elle-même par le biais de financement de plusieurs de ces projets et son Plan d'action de développement durable 2010-2015.

Le projet d'aménagement d'un terrain multisports en gazon synthétique réduirait considérablement l'accès car il confinerait l'utilisation de cet espace à un usage à vocation unique de terrain sportif. Les dimensions calculées de 26% de l'aire totale ne tiennent pas compte que le quart du parc calculé est constitué de versants impraticables et occupés par les installations du système des eaux ou la sécurité des lieux. La gestion du terrain sera assurée par l'arrondissement Ville-Marie, mais l'espace ne sera accessible aux citoyens durant la saison estivales (mai à août) que les soirs à partir de 17h30 ainsi que les fins de semaine pendant que l'Université McGill aura accès au terrain multisports tous les jours de semaine jusqu'à 17 h 30. Lors de la saison automnale (sept. à nov.) l'Université McGill aura accès au terrain multisports de jour et de soir en semaine».⁵

³ Idem, 2012 p.11

⁴ « Le premier effet de l'installation de terrains en gazon artificiel – et également le plus notable – est l'augmentation significative des températures au sol et en surface. Les diverses études sur le sujet rapportent une élévation pouvant aller jusqu'à 10°C par rapport aux températures environnantes. (Giguère, 2009; De Carolis, 2012; Gov. Of Western Australia, 2011; McNitt, Petrunak, and Serensits, 2007), et jusqu'à 16°C par rapport au gazon naturel (Simon, 2010). Ce phénomène, baptisé « îlot de chaleur intra-urbain », a été reconnu et documenté au Québec par les principaux acteurs de santé publique. L'îlot de chaleur peut en effet aggraver les effets nocifs de la chaleur élevée pendant la période estivale, notamment pour les joueurs. Et comme un îlot de chaleur a des effets sur plusieurs dizaines de mètres en bordure et sous le vent, les résidents voisins y sont aussi potentiellement exposés. »

Institut national de la santé publique. 2014. <http://www.monclimatmasante.qc.ca/les-terrains-en-gazon-synthetique-bons-ou-mauvais-pour-la-sante.aspx>

⁵ Ville de Montréal. Projet d'aménagement d'un terrain multisports parc Rutherford. Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. 19 décembre 2014.

En plus de cet accès privilégié à McGill, les associations sportives vont aussi accaparer les lieux. Notre qualité de vie risque d'être considérablement perturbée par les associations sportives provenant d'autres localités qui assiègeront cet espace déjà surutilisé par les étudiants de McGill qui disposent pourtant de 3 espaces sportifs. Il est primordial pour la vie du quartier de préserver l'équilibre entre des espaces à vocation sportive unique et des aires d'activité libre et naturelle. Nous tenons à rappeler que dans un périmètre très restreint (moins d'un kilomètre), il existe 4 grands terrains sportifs dont 3 à gazon synthétique qui sont accessibles : le terrain du campus de l'Université McGill, le terrain Forbes, le stade Percival-Molson et le parc Jeanne-Mance.

Cet espace de sérénité a aussi été depuis des décennies un espace familial et académique de repos et d'agrément. Nous vous demandons de maintenir le caractère multiusager et multifonctionnel du parc Rutherford pour que tous les résidents des environs puissent continuer à bénéficier de cet espace. Privilégier une aire de détente et d'activité libre et naturelle est un facteur d'inclusion et de socialisation puisqu'il permet une diversité des activités et d'optimiser ainsi l'utilisation de l'espace par toutes les générations. Les résidents du quartier ont pleinement démontré la cohabitation harmonieuse et respectueuse entre les différents types d'usagers (activités sportives individuelles et en équipe, pique-nique, lecture, etc.).

Sachant que la végétalisation constitue une solution pour absorber la chaleur en milieu urbain et améliorer la qualité de l'air et de l'eau, nous appelons à la préservation d'un espace vert naturel et d'un réaménagement du parc Rutherford dans une perspective qui renforce la biomasse végétale pour mitiger les effets nocifs des îlots de chaleur spécifiquement dans ce secteur hautement affecté par sa forte minéralisation, ceci en considérant les propriétés d'une diversité d'herbacées, arbustives et arborescentes. Il est temps aussi de remettre l'enseigne identifiant le parc Rutherford arraché il y a une dizaine d'années et redonner à ce parc de quartier sa véritable vocation. Ainsi seraient restaurés l'aire de repos récréatif, l'aire de migration de la faune et l'harmonie de sa flore qui strie les ruisseaux de sa falaise et le havre de paix qu'il a constitué pour nos résidents.

Le projet novateur, promu par la Ville de Montréal dans le cadre de son 375^e anniversaire, d'une Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » constitue justement une occasion unique de remettre en valeur le parc Rutherford et la valeur patrimoniale du réservoir McTavish dans le sillage du verdissement de la rue McTavish, pour en faire une « coulée verte ». Dans le prolongement naturel du Mont-Royal et dans un esprit de cohérence avec les diverses initiatives entreprises et des projets futurs, il est souhaitable que soit réétudié ce projet d'aménagement d'un terrain multisports synthétique afin que le parc Rutherford soit conforme à la nouvelle signature arrêtée dans le cadre des célébrations du 375^e.⁶ Nous vous adjurons respectueusement de reconsidérer la décision de recouvrir notre parc de quartier de gazon synthétique et de rétablir plutôt l'espace gazonné naturel du parc Rutherford en plus de réhabiliter la végétation ainsi que le milieu humide en contrebas de la falaise détruits lors des travaux de réfection.

Nous vous prions chères et chers Élu-es d'agréer l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Les ami.es du parc Rutherford



Ami.es du Parc Rutherford



ami.esduparcruutherford@gmail.com

⁶ http://www.ledevoir.com/documents/pdf/promenades_3.pdf